



Filière technique

EXAMEN PROFESSIONNEL PAR AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

SESSION 2023

L'examen professionnel par avancement au grade de technicien territorial principal de 1^{ère} classe a été organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, au titre de l'année 2023, pour les collectivités et établissements publics territoriaux de l'inter région Grand-Ouest.

I. EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

A. Calendrier

Périodes d'inscription	Du 18 octobre 2022 au 1 ^{er} décembre 2022
Période de retrait des dossiers	Du 18 octobre 2022 au 23 novembre 2022
Date limite de retour des dossiers	Le 1 ^{er} décembre 2022
Épreuve écrite d'admissibilité	Le 13 avril 2023
Réunion du jury d'admissibilité	Le 25 mai 2023
Épreuve orale d'admission	Les 19, 20 et 23 juin 2023
Réunion du jury d'admission	Le 30 juin 2023

B. Inscriptions

L'examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires, justifiant d'au moins 1 an dans le 6^{ème} échelon du grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Toutefois en application du décret n°2022-1200 du 31 août 2022 :

Une disposition transitoire permet aux candidats de cette session 2023 d'être admis à concourir s'ils remplissent les anciennes conditions, au plus tard, au 31 décembre 2023.

Soit, avant reclassement au 1^{er} septembre 2022, les techniciens territoriaux principaux de 2^{ème} classe justifiant au 31 décembre 2023 au plus tard :

- d'1 an dans le 5^{ème} échelon de leur grade
- ET d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Dans le cadre de ces trois années, les services effectués en qualité de contractuel de droit public sont pris en compte dans le calcul de l'ancienneté requise pour pouvoir se présenter à cet examen.

Les candidats doivent être en activité à la clôture des inscriptions.

En application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.

275 candidats ont retourné leur dossier d'inscription pendant la période d'inscription.

Tous les candidats ont été admis à concourir sous réserve à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Ils ont été informés, lors de leur inscription, que leur dossier ne serait examiné qu'après l'épreuve écrite d'admissibilité. Aucune vérification de dossiers d'inscription n'a donc été faite par le service concours du Centre de Gestion du Finistère à réception des dossiers des candidats, exception faite des signatures obligatoires dans le dossier d'inscription. Dès lors, aucune relance de pièce n'a été effectuée par le Centre de Gestion avant l'épreuve d'admissibilité.

Si leur dossier d'inscription était incomplet au moment du dépôt, les candidats pouvaient produire jusqu'au jour de l'épreuve écrite d'admissibilité (soit le 13 avril 2023), la ou les pièce(s) justificative(s) qui manquai(en)t à leur dossier. Le cas échéant, ces pièces ont été rajoutées à leur dossier d'inscription en vue de leur instruction.

Les candidats ont donc été autorisés à prendre part à l'épreuve écrite d'admissibilité sous réserve :

- de l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis,
- d'avoir transmis et signé l'ensemble des pièces demandées au dossier d'inscription,
- et de remplir les conditions d'inscription pour cet examen.

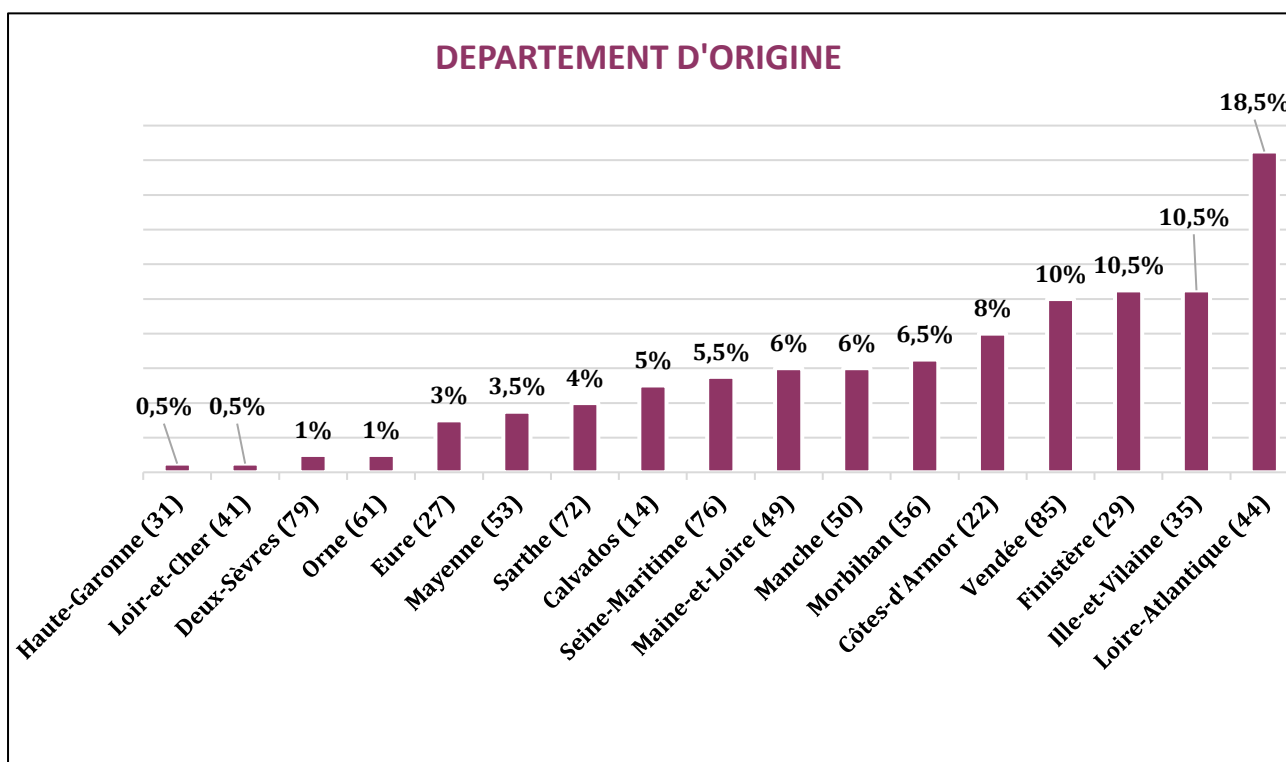
Les candidats se sont inscrits dans les 10 spécialités ouvertes :

	Nombre d'inscrits
Aménagement urbain et développement durable	16
Artisanat et métiers d'art	4
Bâtiments, génie civil	48
Déplacements, transports	9
Espaces verts et naturels	35
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	32
Métiers du spectacle	5
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	41
Réseaux, voirie et infrastructures	62
Services et intervention techniques	23
TOTAL	275

II. CANDIDATS

A. Origine géographique

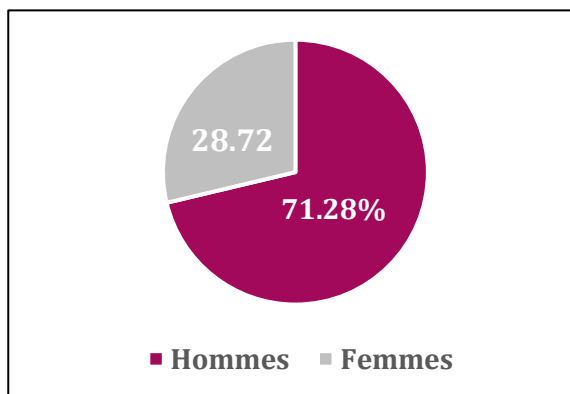
REGION D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE	
	Pourcentage	TOTAL
Pays de Loire	43%	98.50 % des candidats convoqués sont domiciliés dans le Grand Ouest
Bretagne	35.50%	
Normandie	20%	
Hors Grand Ouest	1.50%	



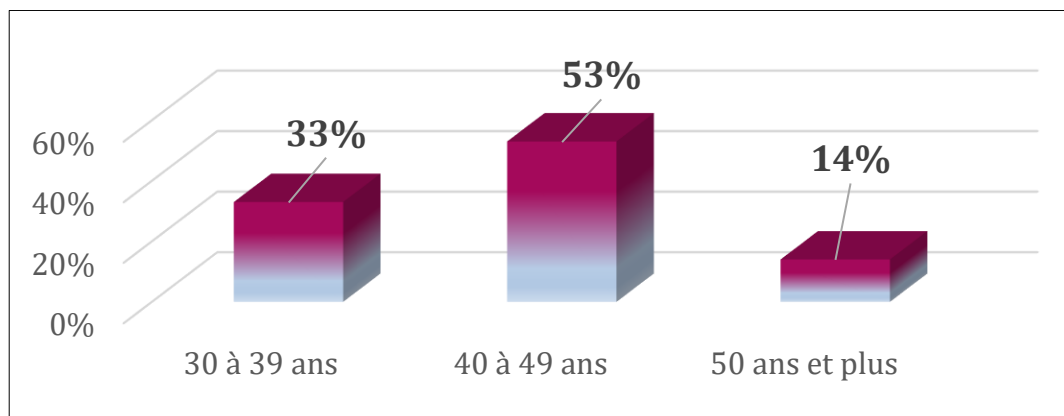
Les candidats inscrits sont domiciliés dans 17 départements différents.

La majorité des candidats viennent des départements de la Loire Atlantique et de l'Ille et Vilaine.

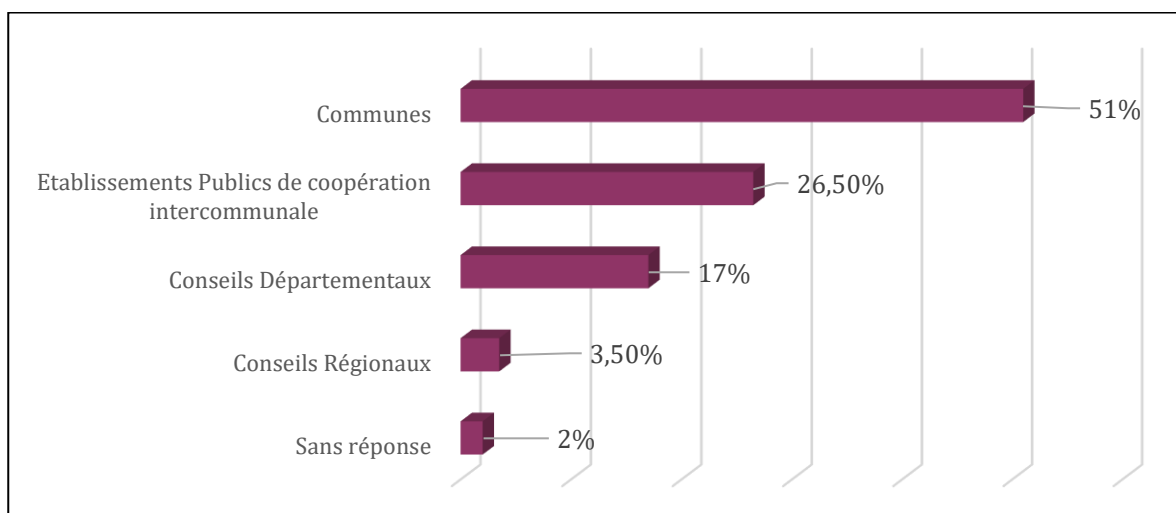
B. Répartition femmes - hommes



C. Tranches d'âges



D. Type d'employeur



III. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

A. Nature de l'épreuve

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant :

« L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles. »

- *Durée : 3 heures ; coefficient 1.*

Les sujets ont été conçus par la cellule pédagogique nationale et portaient sur :

SPÉCIALITÉS	SUJETS
Bâtiments, génie civil	Les enjeux de la mutualisation des bâtiments publics
Réseaux, voirie et infrastructures	La reconquête des espaces publics devant les écoles
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	La problématique des micropolluants
Aménagement urbain et développement durable	Le développement urbain dans un contexte de sobriété foncière
Déplacements, transports	L'offre de bus urbains à énergies alternatives au diesel
Espaces verts et naturels	Le rôle des espaces verts dans le réchauffement climatique
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	Les enjeux du numérique responsable
Services et interventions techniques	L'apport d'une GMAO dans un contexte de transition numérique
Métiers du spectacle	La mutualisation des lieux de diffusion de spectacle
Artisanat et métiers d'art	Les sinistres patrimoniaux liés aux inondations dans les musées

B. Déroulement

Les **275 candidats inscrits** ont été convoqués à l'épreuve écrite qui s'est déroulée le 13 avril 2023 au Parc des Expositions de Penfeld à Guilers (29) et dans les locaux du Centre de Gestion du Finistère à Quimper (29).

Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	217
Nombre de candidats absents	58
Taux d'absentéisme	21 %

Chaque copie, rendue anonyme, a fait l'objet d'une double correction.

Il a été attribué à chaque copie une note de 0 à 20.

Après l'instruction des dossiers d'inscription, **cinq candidats** ont été déclarés non admis à concourir au motif qu'ils ne remplissaient pas les conditions requises pour se présenter à cet examen.

212 candidats ont été déclaré admis à concourir.

C. Résultats de l'épreuve écrite

1- Tableau des résultats

Notes sur 20

Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne générale
0,00	16,50	10,07

	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne générale
Aménagement urbain et développement durable	7,50	15,75	11,42
Artisanat et métiers d'art	2,50	16	11,17
Bâtiments, génie civil	6,50	16,50	11,30
Déplacements, transports	6,00	15,50	11,54
Espaces verts et naturels	2,00	16,13	9,59
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	4,00	15	10
Métiers du spectacle	9,50	14	10,06
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	2,00	14,50	7,94
Réseaux, voirie et infrastructures	0,00	14,75	9,82
Services et intervention techniques	5,75	15,50	10,74

➤ Aucun signe distinctif n'a été relevé sur les copies.

2- Notes éliminatoires :

13 candidats ont été éliminés en raison d'une note inférieure à 5 sur 20.

Conformément au décret n°2010-1359 fixant les modalités d'organisation de cet examen « ne participe à l'épreuve orale que le candidat ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite ».

Le jury institutionnel, réuni le 25 mai 2023, a déclaré 199 candidats admissibles dont les notes vont de 05 à 16,50 sur 20.

D. Conseils aux candidats pour l'épreuve écrite d'admissibilité

A part quelques exceptions, le niveau des candidats est moyen voir faible pour certains.

Si dans l'ensemble, la méthodologie du rapport semble maîtrisée, les correcteurs soulignent les difficultés rencontrées par les candidats à formuler des propositions opérationnelles et dans la rédaction du devoir. Ils relèvent des lacunes quant à la synthèse, à l'orthographe et au style.

Ces derniers points sont à travailler, tout comme une meilleure gestion du temps pour rendre une copie terminée.

Le sujet est en ligne sur le site internet du CDG29 : www.cdg29.bzh (accessible dans le fonds documentaire).

IV. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

A. Nature de l'épreuve

Le libellé réglementaire de l'épreuve d'admission est le suivant :

« Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; il se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. »

➤ *Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé - Coefficient 2.*

B. Déroulement

199 candidats ont été convoqués à l'épreuve orale qui s'est déroulée les 19, 20 et 23 juin 2023 au Centre de Gestion du Finistère à Quimper (29).

Nombre de candidats convoqués	199
Nombre de candidats absents	8
Taux d'absentéisme	4 %

	Nombre de candidats présents
Aménagement urbain et développement durable	9
Artisanat et métiers d'art	3
Bâtiments, génie civil	41
Déplacements, transports	7
Espaces verts et naturels	19
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	25
Métiers du spectacle	2
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	23
Réseaux, voirie et infrastructures	45
Services et intervention techniques	17
TOTAL	191

C. Résultats de l'épreuve orale

Notes sur 20

Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne générale	Nombre de notes ≥ 10
4,00	19,00	13,01	160

	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne générale
Aménagement urbain et développement durable	11,00	19,00	15,11
Artisanat et métiers d'art	12,00	16,00	14,00
Bâtiments, génie civil	7,00	18,00	12,39
Déplacements, transports	12,00	16,00	14,14
Espaces verts et naturels	5,50	17,50	13,16
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	4,00	17,00	12,42
Métiers du spectacle	15,00	15,00	15,00
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	7,50	17,00	13,83
Réseaux, voirie et infrastructures	7,00	17,00	12,52
Services et intervention techniques	5,50	18,50	13,35

Un candidat a été éliminé en raison d'une note inférieure à 5 sur 20.

D. Conseils aux candidats pour l'épreuve orale d'admission

Les membres du jury souhaitent apporter les conseils suivants aux futurs candidats de cet examen :

- L'exposé du candidat fait partie du libellé réglementaire de l'épreuve. Le candidat doit s'être préparé à cet exposé, tant sur le contenu que sur la forme (5 minutes au plus).
- S'agissant d'un grade de catégorie B+, les candidats doivent faire preuve d'initiative et se positionner en tant qu'encadrant. Il s'agit pour les examinateurs oraux d'évaluer les capacités du candidat à occuper les fonctions d'un futur technicien territorial principal de 1^{ère} classe. Ils attendent donc que les candidats se « projettent » sur les missions de ce cadre d'emplois.

Enfin, les examinateurs oraux déplorent le manque de curiosité et de connaissances générales des candidats de l'environnement territorial. Ces deux points sont donc à travailler.

V. RÉSULTATS D'ADMISSION

A. Moyenne générale (écrit et oral)

Moyennes sur 20

Moyenne la plus basse	Moyenne la plus haute	Moyenne générale
5,17	17,50	12,19

Moyennes sur 20

	Moyenne la plus basse	Moyenne la plus haute	Moyenne générale
Aménagement urbain et développement durable	9,83	17,08	13,83
Artisanat et métiers d'art	11,33	14,00	13,05
Bâtiments, génie civil	6,83	16,75	11,98
Déplacements, transports	10,67	15,83	13,27
Espaces verts et naturels	7,83	16,00	12,45
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	5,17	14,83	11,69
Métiers du spectacle	14,42	15,33	14,88
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	7,17	15,33	12,24
Réseaux, voirie et infrastructures	7,67	15,67	11,72
Services et intervention techniques	6,75	17,50	12,48

Sur les 191 candidats auditionnés, 31 candidats ont une moyenne inférieure à 10 sur 20.

B. Candidats admis

Conformément aux dispositions de l'article 6 du Décret n°2010-1359 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de cet examen : « un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants ».

Les membres du jury institutionnel, réunis le 30 juin 2023, après avoir procédé à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats présents, ont décidé de fixer **le seuil d'admission à 12 sur 20**.

➤ **110 candidats ont été déclarés admis.**

VI. LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Spécialités	Epreuve écrite						Candidats déclarés non admis à concourir	Epreuve orale						Moyenne générale	Admis (≥ 12/20)
	Convoqués	Présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes éliminatoires (moins de 5)		Convoqués	Présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes éliminatoires (moins de 5)		
Bâtiments, génie civil	48	43	11.30	6.50	16.50	0	1	42	41	12.39	7	18	0	11.98	24
Réseaux, voirie et infrastructures	62	50	9.82	0	14.75	2	2	46	45	12.52	7	17	0	11.72	23
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	41	31	7.94	2	14.50	5	1	25	23	13.83	7.50	17	0	12.24	14
Aménagement urbain et développement durable	16	11	11.42	7.50	15.75	0	0	11	9	15.11	11	19	0	13.83	7
Déplacements, transports	9	7	11.54	6	15.50	0	0	7	7	14.14	12	16	0	13.27	5
Espaces verts et naturels	35	24	9.59	2	16.13	4	0	20	19	13.16	5.50	17.50	0	12.45	12
Ingénierie, informatique et Systèmes d'information	32	26	10	4	15	1	0	25	25	12.42	4	17	1	11.69	11
Services et interventions techniques	23	18	10.74	5.75	15.50	0	1	17	17	13.35	5.50	18.50	0	12.48	10
Métiers du spectacle	5	4	10.06	9.50	14	0	0	3	2	15	15	15	0	14.88	2
Artisanat et métiers d'art	4	3	11.17	2.50	16	1	0	3	3	14	12	16	0	13.05	2
TOTAL	275	217	10.07			13	5	199	191				1	12.19	110

Fait à Quimper, le 30 juin 2023

Le Président du Jury



Dominique CAP